

## 186 M€ pour la biodiversité ont été mobilisés par le plan de relance européen : l'exemple de la restauration des habitats de pontes des tortues marines en Martinique

*Le Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines aux Antilles françaises est un document de planification stratégique dont l'objectif est l'amélioration de l'état de conservation des cinq espèces qui fréquentent les plages et les eaux des Antilles françaises, dont la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin. Il est en vigueur pour une durée de 10 ans entre 2020 et 2029.*



© Office français de la biodiversité

La Martinique abrite principalement trois espèces de tortues (Tortue luth, Tortue verte, Tortue imbriquée), toutes en danger. En cause, en autres, la dégradation de leurs sites de ponte qui résulte de l'urbanisation croissante conjuguée à l'érosion de la bande littorale.

Ce plan s'applique de façon commune à ces trois territoires, avec des actions tenant compte des spécificités locales.

Le Plan National d'Action en faveur des tortues marines se décline en 3 grands volets :

- Connaissance
- Sensibilisation
- Conservation

Ces volets se déclinent en 36 actions mises en œuvre par les acteurs composant les Réseaux tortues marines de Guadeloupe et Martinique.

Région : Martinique

Année : 2020-2029

Source : [Réseau tortues marines Martinique](#) - [Office français de la biodiversité](#)